

N° 2002-71

**02/ ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION
A LA SOCIETE FRANCAISE DE CHIMIE**

Rapporteur : Melle LEGER

Depuis 18 ans, la Société Française de Chimie organise des olympiades nationales de la chimie, avec une préparation régionale.

Son but est de faire découvrir aux élèves de terminale volontaires une chimie plus près de l'entreprise et donc plus concrète.

Sur les 114 élèves intéressés cette année en Champagne - Ardenne, les 16 lauréats (dont 3 Châlonnais) seront récompensés le 15 mai au Rectorat, en présence du Président de la Région et du Président de l'Union Régionale des industries chimiques.

La Ville est sollicitée chaque année pour l'attribution d'un prix.

La Commission Education propose une subvention de 300 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
VU l'article L.2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,
VU l'avis favorable de la Commission Education du 25 mars 2002,
VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 17 avril 2002,
OUI l'exposé qui précède,

DECIDE d'attribuer une subvention de 300 € à la Société Française de Chimie, en vue de récompenser les lauréats des XVIII^{ème} olympiades de la chimie de Champagne - Ardenne ;

DIT que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits prévus à cet effet au BP 2002, compte 657-4, sous-fonction 92-22, opération 24.0000.00.

**Le Rapporteur,
Signé : Melle LEGER**

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance

dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE
Signé : Bruno BOURG BROCC

Certifié exécutoire compte tenu
de la réception à la Préfecture le
2 MAI 2002

et de la date de publication le **30 AVRIL 2002**

**Pour le Maire, par délégation,
le Directeur Général**



Eric AMELINE